



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 04/09/2026

Date d'affichage : 04/09/2026

*DELIBERATION N° 080/2026
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jordi Delclos, Maire de la Commune.

Présents : Jordi DELCLOS – Yannick CALLAREC – Marie-Aude PECH – Benoit MARFIN – Nicolas ROBLES – Bernard MASSINES – Patricia LETTERIO – Marie-José FERNANDEZ – Dominique HALET – Antoinette SEVILLA – Nathalie PRIETO – François-Pierre BLANC – Philippe LOPEZ – Cécile DUPEYRON – Céline GARCIA – Virginie MURILLO – Cyril ROLDAN – Robert TARDA – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Sonia MAC VEIGH Céline AURIACH – Fabrice RALLO – Florence MICOLAU

Pouvoirs :

- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Cyril ROLDAN
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Nicolas ROBLES
- Marc MODICA donne pouvoir à Philippe LOPEZ
- Diana IBANEZ donne pouvoir à Benoit MARFIN
- Pierre-Yves MONTOYA donne pouvoir à Jordi DELCLOS

Absent : NEANT

Secrétaire de séance : Madame Virginie MURILLO

OBJET : Approbation du projet de contrat eau et climat 2026-2030 de l'agence de l'eau sur le territoire de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (PMMCU).

M. Yannick Callarec, Premier-Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée que le territoire de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine est caractérisé par une exceptionnelle diversité de milieux aquatiques (rivières, milieux lagunaires, zones humides, frange littorale) et une richesse de ressources en eau souterraine.

Cependant, les pressions polluantes de plus en plus diversifiées (d'origine domestique, industrielle, agricole), la raréfaction de la ressource et l'accroissement démographique combiné au changement climatique fragilisent aujourd'hui ces milieux.

Il précise que PMMCU s'est engagée depuis plusieurs années dans des actions volontaristes en matière de protection de ses ressources en eau, la restauration des milieux de manière qualitative et quantitative, la reconquête de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Ainsi, des contrats cadre de coopération pour la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques ont été successivement signés depuis 2010 avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC).

M. Yannick Callarec indique que PMMCU souhaite poursuivre son engagement avec ses communes autour de sa politique stratégique territoriale, bénéfique pour les milieux aquatiques et la ressource en eau et s'est engagée dans l'élaboration d'un nouveau dispositif de contrat Eau et Climat avec l'AERMC sur la période 2026-2030.

Ainsi, le programme opérationnel, en application de ce contrat, représente une enveloppe globale de 47,7 M € HT avec la participation de l'AERMC au financement des opérations inscrites à hauteur de 13,4 M €, selon les volets suivants :

- Préservation de la ressource, partage de l'eau et sobriété des usages ;
- Pollution de l'eau ;
- Milieux aquatiques et humides et biodiversité.

Conformément à ce contrat Eau et Climat, PMMCU s'engage à animer et coordonner les différentes parties prenantes du contrat, à piloter, suivre, mettre en œuvre et évaluer les actions et opérations prévues dans le contrat.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au contrat qui ne pourra excéder un montant total d'aide de 13,4 M € sous réserve du respect des modalités du programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.

M. Yannick Callarec signale que la ville a été inscrite début juin 2026 au contrat « Eau et Climat » qui lie l'Agence de l'Eau et PMMCU et la commune est donc éligible aux aides de l'Agence de l'Eau.

En effet, la commune présente un projet de désimperméabilisation des trois cours du groupe scolaire George Sand, à savoir, les cours des deux écoles et celle derrière le restaurant scolaire.

LIBELLE	Maître d'ouvrage	Année prévisionnelle d'engagement	Montant de l'opération	Total Aide Agence de l'eau		SALEILLES	
				% (coût réel)	Aide publique	%	Autofinancement
Désimperméabilisation des 3 cours du groupe scolaire G. Sand	Commune	2027-2028	600 000 € HT	24 %	144 000 €	76%	456 000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier ses articles L.5211-1 et suivants ;

Vu la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) adoptée par le Parlement Européen en octobre 2000 et son principal objectif de protection à long terme des milieux aquatiques, qui demande de veiller à la non-dégradation de leur qualité et qui fixe une obligation de résultats qui est celle de l'atteinte du bon état écologique et chimique des eaux superficielles y compris les eaux côtières et celle du bon état chimique des eaux souterraines à l'horizon 2027 ;

Vu le contrat et ses annexes joints ;

Considérant que cet objectif est visé par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sur la période 2022-2027 à l'échelle du Bassin Rhône Méditerranée, le « Plan eau » de la planification écologique et le « Plan de résilience pour l'eau dans les Pyrénées-Orientales à Horizon 2030 » ;

Considérant l'intérêt et la nécessité de promouvoir une meilleure gestion de la ressource en eau, face aux pollutions, au réchauffement climatique et à la destruction d'écosystèmes, pour un changement profond visant à trouver de nouveaux équilibres et une nouvelle façon de vivre, afin de garantir de manière durable et équitable les ressources vitales ;

Considérant que, depuis 2022, le département des Pyrénées-Orientales fait face à une forte sécheresse, conséquence directe du réchauffement climatique, qui engendre des pénuries d'eau et des conflits d'usage ;

Considérant qu'il y a un enjeu pour les acteurs locaux d'anticiper et de s'adapter aux effets du changement climatique sur l'eau avec trois objectifs primordiaux : renforcer la résilience des territoires pour garantir l'adéquation entre le besoin et la ressource, expérimenter des solutions innovantes et anticiper les impacts futurs ;

Considérant que le territoire communautaire de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine est caractérisé par une exceptionnelle diversité de milieux aquatiques (rivières, milieux lagunaires, zones humides, frange littorale) et une richesse de ressources en eau souterraine, cependant les pressions polluantes de plus en plus diversifiées (d'origine domestique, industrielle, agricole), la raréfaction de la ressource et l'accroissement démographique combiné au changement climatique fragilisent aujourd'hui ces milieux ;

Considérant que la commune fait partie du territoire de PMMCU ;

Considérant que la commune de Saleilles a un projet de désimperméabilisation des 3 cours du groupe scolaire George Sand sur son territoire favorisant l'infiltration des eaux pluviales et la végétalisation ;

Considérant que la commune de Saleilles s'engage avec PMMCU dans l'élaboration d'un nouveau dispositif de contrat Eau et Climat avec l'AERMC sur la période 2026-2030 dont les orientations rejoignent celles du 12e programme « Sauvons l'eau », selon les volets suivants :

- Préservation de la ressource, partage de l'eau, et sobriété des usages,
- Pollution de l'eau,
- Milieux aquatiques et humides et biodiversité ;

Considérant que, conformément à ce contrat Eau et Climat, PMMCU s'engage à animer et coordonner les différentes parties prenantes du contrat, à piloter, suivre, mettre en œuvre et évaluer les actions et opérations prévues dans le contrat avec une enveloppe globale s'élevant à 47,7 M € ;

Considérant que l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au contrat qui ne pourra excéder un montant total d'aide de 13,4 M € sous réserve du respect des modalités du programme d'intervention de l'agence de l'eau ;

Ainsi, la Commune de Saleilles, dans le cadre de ses compétences, souhaite adhérer à ce contrat en engageant les actions répondant aux enjeux de ce dernier et identifiées supra et vise leurs réalisations selon le calendrier du tableau de programmation ci-après.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Yannick Callarec, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** le contrat Eau et Climat de PMMCU avec l'AERMC pour assurer une meilleure gestion de la ressource en eau sur la période 2026-2030 avec l'opération suivante pour la commune :

LIBELLE	Maître d'ouvrage	Année prévisionnelle d'engagement	Montant de l'opération	Total Aide Agence de l'eau		SALEILLES	
				% (coût réel)	Aide publique	%	Autofinancement
Désimperméabilisation des 3 cours du groupe scolaire G. Sand	Commune	2027 et 2028	600 000 € HT	24 %	144 000 €	76%	456 000 €

- **S'engage** à respecter les objectifs du contrat de territoire Eau & Climat 2026-2030 et à mettre en œuvre les actions inscrites dans le programme d'action annexé, en visant le calendrier du tableau de programmation ;

- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de territoire Eau et Climat 2026-2030 et les documents correspondants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jordi DELCLOS

Publication le : 14 SEP. 2026